

AIDE
des services sociaux
des CRAM
en faveur des
AIDANTS NATURELS

ACTIONS COLLECTIVES
d'aide directe

Points de repères

Janvier 2005

préambule

A la demande des services sociaux régionaux la CNAMTS a décidé de réaliser un document afin d'aider les professionnels dans la mise en œuvre d'actions collectives d'aide directe aux aidants.

Ce support, élaboré à partir des actions déjà conduites dans plusieurs services sociaux régionaux, avec le soutien pédagogique de l'école de service social de la CRAMIF, n'est pas un guide méthodologique.

C'est un outil qui donne des points de repères aux services souhaitant mettre en place des groupes d'information, d'échanges, d'expression et de soutien en faveur des aidants naturels, complémentairement aux actions de formation proposées par les CRAM.

Il devrait permettre également de "démystifier", s'il en était besoin, les actions collectives en faveur des aidants naturels.

Après un rappel du public bénéficiaire et des finalités et objectifs des groupes d'aide aux aidants, sont présentés les modes de fonctionnement de deux types de groupes.

contexte

Pour la mise en œuvre des nouvelles orientations définies par la circulaire CNAMTS/CNAV du 20 mars 2001 relative aux missions du Service Social des CRAM et CGSS, qui définit comme domaine prioritaire « la prévention et le traitement de la perte d'autonomie des personnes malades handicapées et/ou âgées » et de la circulaire CNAMTS/CNAV CIR-135/2003 du 17 octobre 2003 relative au plan de préservation de l'autonomie des personnes âgées, le service social de l'Institution initie et/ou réalise des actions d'aide aux aidants naturels.

Ces actions qui revêtent un caractère multiforme ont pour principal objectif de permettre aux aidants naturels d'assumer leur rôle dans la durée en préservant leur choix et leur qualité de vie et partant, de contribuer au maintien à domicile des personnes qu'ils ont la charge d'aider.

Les contrats d'engagements CNAMTS/CRAM 2004/2005 incitent fortement au développement de ces actions collectives d'aide aux aidants familiaux et/ou naturels en fixant l'indicateur suivant à cet objectif : au moins une action collective de ce type devra être réalisée en 2004 et 2005 dans chaque unité de service social auprès d'une CPAM.

bénéficiaires

Dans la situation de maintien à domicile des personnes fragilisées par un handicap, l'âge et la perte d'autonomie, voire une pathologie lourde, l'aidant familial ou "aidant naturel" joue un rôle primordial et complexe. De nos jours, 77% des personnes en perte d'autonomie vivent à domicile et la moitié d'entre elles est aidée exclusivement par des membres de la famille.

L'aidant naturel est la personne qui procure son aide bénévole à une personne proche en perte d'autonomie. Il s'agit donc d'un aidant non professionnel, le plus souvent un conjoint ou un enfant de la personne en perte d'autonomie.

Les situations de dépendance sont lourdes à gérer pour l'entourage et peuvent représenter un facteur de déséquilibre et de souffrance. Aussi, les problématiques concernant les aidants se recoupent : le sentiment de solitude, les difficultés de communication, l'épuisement physique et moral lié aux tâches lourdes et répétitives créant un contexte pénible à vivre au quotidien. Le fait d'assumer la fonction d'aidant représente un réel facteur de risques, étant reconnu que les aidants présentent une certaine fragilité somatique et psychologique.

finalité et objectifs

Complémentairement à l'aide individuelle apportée aux aidants naturels, le travail social avec les groupes, basé sur l'aide mutuelle, génère force et vitalité permettant à chaque aidant participant à un groupe, de se sentir un peu moins "écrasé" par les difficultés qu'il vit au quotidien.

Grâce à l'aide et à l'échange mutuel, la personne "aidante" peut être reconnue au sein du groupe, partager ses difficultés avec d'autres qui les vivent aussi et se sentir plus forte pour y faire face.

L'aide aux aidants naturels a pour finalité le mieux être de la personne en perte d'autonomie lui-même dépendant du bien être de l'entourage.

Les principaux objectifs des groupes d'aide aux aidants naturels sont de permettre :

- un maintien à domicile dans les conditions matérielles, psychologiques, sociales les meilleures pour l'ensemble du système familial.
- à l'aidant de maintenir des liens de qualité avec la personne aidée dans le respect de son identité
- à l'aidant d'assurer son rôle dans la durée en préservant ses choix et sa qualité de vie

ce qui se traduit par des objectifs opérationnels variés qui sont par exemple de permettre aux aidants :

- d'accéder à des connaissances spécifiques
- d'acquérir des compétences techniques adaptées
- d'accéder aux droits et services
- d'échanger sur « les vécus », les « savoir-être » et les « savoir-faire »
- de rompre leur isolement
- de développer leur estime de soi.

